

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1072

27 mai 2009

SOMMAIRE

Agemar S.A.	51418	LRI Invest Alpha Stable EUR	51424
Allianz Life Luxembourg	51430	Luxembourg Royal S.A.	51456
Almagev S.A.	51417	Macrin S.A.	51413
Archway S.à r.l.	51434	Management-Investment-Consulting A.G.	51420
Arlon Properties S.A.	51431	Meaco S.A.	51412
Artimon S.A.	51422	Movilliat Construction S.A.	51430
Banyal Aragorn Investments S.A.	51414	Muse Investment S.A.	51414
Bondi S.A.	51421	Musinor Finances SPF S.A.	51413
Bonte s.a.	51412	Novomir S.A.	51425
Calibois S.A.	51423	Orco Germany S.A.	51425
Cobelpin S.A.	51417	Parvest	51422
Cosmolux S.A.	51411	Pegas Nonwovens SA	51427
Dischavulco Immo S.A.	51411	Phebus S.A.	51416
Ekab S.A.	51420	Phoceia S.A.	51427
E.N.A. Consulting S.A.	51424	Photona S.A.	51422
E.R.M. Consulting S.A.	51423	Pitordrie Investments S. à r. l.	51443
Euromutuel Sicav	51423	Riancourt S.A.	51410
Fineurope S.A.	51412	Société Financière du Méditerranéen S.A.	51416
Fort Luxembourg S.A.	51456	Socclair Commerciale S.A.	51421
Fund Partners	51419	Socclair Equipements S.A.	51429
Gilda Participations S.A.	51421	Sofair International S.A.	51416
Global Partners	51415	Sofigepar Holding S.A.	51418
Groupe Azur S.A.	51411	Sonesta S.A.	51425
Ilim Holding Luxembourg S.à r.l.	51432	Sworn Investments S.A.	51456
Interactive Development S.A.	51413	Synerfin	51420
JMJ Part (Soparfi) S.A.	51448	Tectum Global Hedge	51429
KBL EPB Fund	51430	Uvita S.A., SPF	51415
Keersma S.A.	51418	Val Paradiso Holding S.A.	51427
Kimako S.A.	51415	Valparsa S.A.	51410
La Perla World Holdings S.A.	51454	Variolabel Sicav	51419
Lasting S.A.	51414	wunderLOOP S.A.	51452
Levita S.A.	51410		
LEV S.à r.l.	51450		
Lipa International S.A.	51417		

Valparsa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 32.998.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme VALPARSA S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 15 juin 2009 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061383/750/17.

Riancourt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 41.186.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 22 juin 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009061403/755/18.

Levita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.392.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 juin 2009 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009061389/1023/18.

Cosmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 53.159.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le 10 juin 2009 à 11 heures 30, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2008
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009054709/1212/17.

Groupe Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.352.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 15 juin 2009 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2008;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifié;
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009061201/18.

Dischavulco Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 32.536.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 juin 2009 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2008
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061395/560/18.

Bonte s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-9674 Nocher, 20, Welscheedgen.
R.C.S. Luxembourg B 103.845.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du *16 juin 2009* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2008.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009061397/1004/18.

Fineurope S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 31.424.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 juin 2009* à 15.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2008
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061396/560/17.

Meaco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 30.300.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *18 juin 2009* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061401/755/18.

Interactive Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 54.023.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 17 juin 2009 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061400/755/19.

Macrin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.251.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 juin 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009061391/1023/17.

Musino Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.123.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 juin 2009 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009061392/1023/17.

Lasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.394.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 12 juin 2009 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009061388/1023/18.

Banyal Aragorn Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 102.341.

The shareholders are convened hereby to attend the
ORDINARY MEETING
of the company, which will be held at the headoffice, on June 12, 2009 at 03.00 p.m

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2008 an allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2008.
4. Despite a loss of more than 75% of the capital of the company the shareholders have voted the continuation of the company.
5. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2009061386/1023/18.

Muse Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 98.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
des actionnaires qui se tiendra le 12 juin 2009 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre
du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061384/788/17.

Uvita S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.439.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *12 juin 2009* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061385/788/16.

Kimako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 18.204.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *12 juin 2009* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009061387/1023/16.

Global Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.759.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *12 June 2009* at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 March 2009 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the directors
4. Discharge to be granted to the conducting officers of the Management Company
5. Statutory appointments
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the SICAV.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least one business day before the Meeting with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009061399/755/21.

Phebus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 89.688.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 juin 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009061393/1023/16.

Société Financière du Méditerranéen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.632.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 juin 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009061394/1023/17.

Sofair International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 89.909.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 15 juin 2009 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009061202/20.

Cobelpin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.075.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COBELPIN S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 10 juin 2009 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061407/750/15.

Almagev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.095.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ALMAGEV S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 12 juin 2009 à 11.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061406/750/16.

Lipa International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 47.196.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 16 juin 2009 à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009056925/255/22.

Sofigepar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.022.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SOFIGEPAR HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi, 12 juin 2009 à 16.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061409/750/15.

Agemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.368.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme AGEMAR S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi, 12 juin 2009 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061405/750/16.

Keersma S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 34.936.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 16 juin 2009 à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009057883/255/22.

Fund Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 86.828.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société, qui aura lieu le *12 juin 2009* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Décharge à donner aux Dirigeants de la Société de Gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions un jour ouvrable avant la date de l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061398/755/22.

Variolabel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.805.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders ("the Meeting") of Variolabel SICAV will be held on *June 15, 2009* at 2.00 p.m. at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

Agenda:

1. Presentation and approval of the following reports:
 - a) annual report of the Board of Directors for the financial year 2007/2008,
 - b) annual report of the Board of Directors for the financial year 2008/2009,
 - c) auditor's report for the financial year 2007/2008,
 - d) auditor's report for the financial year 2008/2009.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss account:
 - a) for the financial year 2007/2008,
 - b) for the financial year 2008/2009.
3. Resolution on the appropriation of operating profit.
4. Granting of discharge to the members of the Board of Directors for the financial year 2007/2008 and 2008/2009.
5. Election of the Board of Directors and auditor for the financial year 2009/2010.
6. Any other business.

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

For organizational reasons, those shareholders who wish to attend the Meeting in person are requested to register with Variolabel SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, to the attention of Ms. Christiane Berthold (fax: +352 2460-3331), by June 12, 2009 at the latest.

In order to attend the Meeting, shareholders are required to block their shares at the depositary, 5 days prior to the Meeting and to provide the registered office of the company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

VARIOLABEL SICAV

The Board of Directors

Référence de publication: 2009061404/584/32.

Ekab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 62.308.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2009 à 8.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009054257/696/18.

Management-Investment-Consulting A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 78.210.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société, qui aura lieu le vendredi 5 juin 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ainsi que du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport de la personne chargée du contrôle des comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat des exercices;
3. Décision sur la proposition de ne pas voter la dissolution anticipée de la société sur base de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de poursuivre l'activité de la société;
4. Décharge aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009056296/18.

Synerfin, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 41.574.

Due to lack of quorum to act on the item of the agenda regarding article 100, the Annual General Meeting dated April 22, 2009 could not validly act on said item.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on June 12, 2009 at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will be validly passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009055019/795/17.

Gilda Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 60.482.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 08 juin 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009057266/755/18.

Soclair Commerciale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.
R.C.S. Luxembourg B 17.637.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social rue Kalchesbrück n° 7 à L-1852 Luxembourg, mercredi le 3 juin 2009 à 16.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2008.
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
5. Nominations statutaires.

Les propriétaires de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter devront en effectuer le dépôt trois jours francs à l'avance au siège social ou dans une banque ayant siège au Grand-Duché de Luxembourg.

Les procurations sont à adresser au siège social avant le 2 juin 2009.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009057096/19.

Bondi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 102.342.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009059665/1023/16.

Photona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.201.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme PHOTONA S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi, 11 juin 2009 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061408/750/15.

Artimon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 110.033.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le jeudi 4 juin 2009 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009057089/9452/15.

Parvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 33.363.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de PARVEST, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la Société, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, le jeudi 18 juin 2009 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 28 février 2009.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 28 février 2009.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leurs mandats.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

La présente convocation et un formulaire de procuration sont envoyés à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 28 mai 2009.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur avec certificat doivent avoir déposé leurs certificats pour le 11 juin 2009 soit au siège social de la Société soit aux guichets des établissements suivants (où des formulaires de procuration sont disponibles):

à Luxembourg:
(Agent Payeur Principal)

BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg
33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange
(Agent Payeur)
BNP Paribas Luxembourg
10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg

A cette occasion, les actionnaires au porteur avec certificat sont invités à demander l'échange de leurs actions au porteur avec certificats en actions au porteur inscrites en compte, ou la conversion de leurs actions au porteur avec certificat en actions nominatives, selon leur choix. Ils sont priés d'en informer le guichet de l'établissement auprès duquel ils ont déposé leurs certificats.

Les propriétaires d'actions nominatives et d'actions au porteur inscrites en compte doivent, pour le 11 juin 2009, informer le Conseil d'Administration par écrit (lettre ou représentation) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061402/755/37.

E.R.M. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 82.392.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le vendredi 5 juin 2009 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009058754/15.

Calibois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 26.069.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 juin 2009 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2007 et 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009058646/795/15.

Euromutuel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.148.

Par la présente nous avons l'honneur de vous convoquer pour une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2009 à 11:00 heures au siège social de la société, 17 Côte d'Eich, L -1450 Luxembourg.

Le conseil d'administration a retenu l'ordre du jour suivant:

51424

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 6 des statuts relatif à la forme des actions afin d'introduire la possibilité pour le conseil d'administration d'émettre des fractions d'actions jusqu'au millième d'une action;
2. Modification de l'article 12 des statuts relatif à la fréquence et la suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire des actions, des émissions, rachats et conversions d'actions afin de préciser les cas de survenance de suspension de calcul de la valeur nette d'inventaire;
3. Modification de l'article 21 des statuts relatif aux frais à charge de la société afin d'insérer la fonction du distributeur comme à charge de la société;
4. Divers.

Cette seconde assemblée générale extraordinaire pourra valablement délibérer sans condition de quorum de présence, ce quorum n'ayant pas été atteint lors de la première assemblée générale extraordinaire tenue le 15 mai dernier.

Les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire devront, pour être valables, réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale extraordinaire par un mandataire désigné par une procuration annexée à la présente et transmise par fax +352.46.99.89.222 ou par courrier au siège social de la société à l'attention de Monsieur Daniel SCHAERER. Dans ce cas, le conseil d'administration devra être en possession de ladite procuration au plus tard le jeudi 25 juin 2009.

Le projet des statuts modifiés peut être consulté au siège social de la société ou transmis à votre attention sur demande.

Pour le conseil d'administration

Daniel SCHAERER

Président

Référence de publication: 2009060164/1035/31.

E.N.A. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 82.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le vendredi 5 juin 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009058753/15.

LRI Invest Alpha Stable EUR, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.454.

Hiermit wird allen Aktionären der LRI Invest Alpha Stable € ("die Gesellschaft") mitgeteilt, dass die für den 8. Mai 2009 einberufene außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft nicht beschlussfähig war, da das für eine Satzungsänderung gesetzlich vorgeschriebene Anwesenheitsquorum nicht erreicht wurde. Daher hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschlossen, eine

ZWEITE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft zum 12. Juni 2009 um 11.15 Uhr in 1c, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach einzuberufen, welche ohne Anwesenheitsquoren mit Zwei-Drittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteilhaber beschließen kann. Hierfür ist die folgende Tagesordnung vorgesehen:

Tagesordnung:

1. Änderung des Namens der Gesellschaft von "LRI Invest Alpha Stable €" in "LBBW Alpha Stable";
2. Entsprechende Änderung des Artikels 1 der Gesellschaftssatzung;
3. Änderung von Artikel 7 - Ausgabe von Aktien, Artikel 11 - Berechnung des Anteilwertes, Artikel 18 -Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen, Artikel 23 - Generalversammlung und Artikel 27 - Ausschüttungen der Gesellschafts-

satzung durch Einfügungen und Streichungen von Textpassagen wie sie im koordinierten Satzungsentwurf zu den gewöhnlichen Geschäftszeiten am Sitz der Sicav bzw. bei der Verwaltungsgesellschaft eingesehen werden können.

4. Verschiedenes.

Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Anteilinhaber stimmberechtigt, welche ihre Anteile bei der depotführenden Stelle hinsichtlich der ausserordentlichen Generalversammlung mindestens 5 Tage vor der ausserordentlichen Generalversammlung hinterlegt haben. Der Beleg betreffend die Hinterlegung der Anteile muss von jedem Anteilinhaber erbracht werden.

Munsbach, im Mai 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009055042/2501/27.

Sonesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.222.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 4 juin 2009 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009058996/788/16.

Novomir S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.648.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2009 à 09.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009058998/1023/17.

Orco Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 102.254.

At the request of a holder of Bonds 2012 representing at least one twentieth of the Bonds 2012 (as defined hereafter),
a

GENERAL MEETING

of the holders of the bonds registered under ISIN code: XS0302623953 (the "Bonds 2012") as described under the Prospectus (as defined below) issued by the Company under the issue of € 100,100,052.- five year bonds with redeemable warrants attached on May 24, 2007 pursuant to the visa on the prospectus delivered by the Bourse de Luxembourg (the "Bourse de Luxembourg") on March 22, 2007 (the "Prospectus"), will be held at the registered office of the Company, Parc d'Activités Capellen, 40, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, on June 4, 2009 at 14h30 Central European

time ("CET") (the "Meeting"). The Meeting cancels and replaces the general meeting of the holders of "Bonds 2012" convened on May 29, 2009 at 14h30 CET. The Meeting will be held in order to consider the following agenda:

Agenda:

1. Report from the board of directors of the Company to the Bondholder on the financial situation of the Company;
2. Appointment of new Bondholder representative;
3. Any measure aimed at defending the Bondholder' interest;
4. Miscellaneous.

The above-mentioned documents necessary to participate to the Meeting shall be at the disposal of the holders of Bonds 2012 from May 19, 2009 at the registered office of the Company upon request or downloaded from the Company's website at <http://www.orcogermany.de> or ultimately upon request to the financial intermediaries or to the relevant central registration bank.

Copies of the Prospectus and the articles of association of the Company are available on the Company's website at <http://www.orcogermany.de> and at the registered office of the Company upon request.

The Board of directors of the Company would like to point out that for holders of Bonds 2012 of the Company, the conditions for attendance or representation at the Meeting are as follows:

1. Conditions for personal attendance

Holders of Bonds 2012 of the Company and who elect to attend the Meeting in person must use their usual applicable contacting method for informing their financial intermediary, with whom their Bonds 2012 are on deposit, accordingly. They must further request their financial intermediary, with whom their Bonds 2012 are on deposit, to send a blocking certificate (the "blocking certificate") for their Bonds 2012 to the Company no later than 5 business days prior to the Meeting.

Such blocking certificate must indicate clearly the precise identity of the holder of the Bonds 2012, the number of Bonds 2012 being blocked, the date such Bonds 2012 are being blocked, which must be no later than May 28, 2009, and a statement that the relevant Bonds 2012 are registered in the local bank or brokers records in the holder's name and shall be blocked until the close of the Meeting.

The holders of these Bonds 2012 must bring a copy of the blocking certificate to the Meeting.

The holders of these Bonds 2012 are also invited to announce their intention to participate at the Meeting by completing, signing, dating and returning on no later than May 28, 2009, at the latest to the relevant central registration bank or to the Company (C/O "Orco Germany S.A., Parc d'Activités Capellen, 40, L-8308 Capellen, à Olivier Lansac et/ou Alexander Semik, département juridique"), the participation form that can be obtained at the registered office of the Company upon request or downloaded from the Company's website at <http://www.orcogermany.de> or ultimately upon request to the financial intermediaries.

2. Conditions for proxy voting or grant a mandate

Holders of Bonds 2012 of the Company and who are unable to attend the Meeting in person may give a voting instruction to a third party that the holder of Bonds 2012 designates.

Prior to giving voting instructions to a proxy, this holder of Bonds 2012 must a) have obtained and delivered to the relevant central registration bank the blocking certificate described above (see "Conditions for personal attendance"), and b) complete, sign and date the participation form that can be obtained at the registered office of the Company upon request or downloaded from the Company's website at <http://www.orcogermany.de> or ultimately upon request to the Company, indicating the name of the proxy.

The completed, signed and dated participation form must be returned to the relevant central registration bank or to the Company (C/O "Orco Property Group, Parc d'Activités Capellen, 40, L-8308 Capellen, à Olivier Lansac et/ou Alexander Semik, département juridique") no later than May 28, 2009, at the latest, in order to have that name recorded on the registration list of the Meeting.

If a holder of Bonds 2012 wishes to be represented by a proxy other than the Chairman of the Meeting, then this holder must (a) have obtained and delivered to the relevant central registration bank the blocking certificate described above (see "Conditions for personal attendance"), and (b) complete, sign and date the participation form that can be obtained at the registered office of the Company upon request or downloaded from the Company's website at <http://www.orcogermany.de> or ultimately upon request to the financial intermediaries, indicating the name of the proxy. The completed, signed and dated participation form must be returned to the Company (C/O "Orco Germany S.A., Parc d'Activités Capellen, 40, L-8308 Capellen, à Olivier Lansac et/ou Alexander Semik, département juridique") no later than May 28th, 2009, at the latest, in order to have that name recorded on the registration list of the Meeting.

Holders of Bonds 2012, who have obtained the blocking certificate and have executed a participation form but who wish to revoke such proxy may do so at any time by timely delivering a properly executed, later dated participation form no later than May 28th, 2009, at the latest, or by properly attending and voting in person at the Meeting.

Simply attending the Meeting without voting will not revoke the proxy.

3. Request for information

Holders of Bonds 2012 looking for more information can contact directly the Company's services at the registered office of the Company - Legal Department

Tel.: +352 26 47 67 47

Fax.: +352 26 47 67 67

Capellen, May 18th, 2009.

For the Board of directors

Rainer Bormann

Référence de publication: 2009058752/1274/78.

Phocea S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 46.838.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *4 juin 2009* à 15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009058999/506/17.

Val Paradiso Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.811.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *4 juin 2009* à 11.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009058997/788/17.

Pegas Nonwovens SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 11.444.456,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.044.

NOTICE to the holders of shares with ISIN Code LU 0275164910 and Common Code 027516491
IS HEREBY GIVEN that the

ANNUAL GENERAL MEETING

(AGM) of the shareholders of PEGAS NONWOVENS SA (PEGAS) is convened to be held at Hôtel le Royal, 12 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on Monday 15 June 2009 at 11.00 a.m. Central European Time (CET), to consider and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Election of the Bureau of the Meeting.
2. Presentation and discussion of the report of the auditors regarding the statutory accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2008 and of the reports of the Board of Directors of PEGAS on the statutory accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2008.
3. Approval of the statutory accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2008.
4. Allocation of the net results of the financial year ended 31 December 2008.
5. Discharge of the liability of the members of the Board of Directors and the auditors of PEGAS for, and in connection with, the financial year ended 31 December 2008.
6. Appointment of a Luxembourg independent auditor («réviseur d'entreprises») to review the statutory accounts and the consolidated accounts as at 31 December 2009.
7. Ratification of the decision of the Board of Directors to co-opt Mr. Bernhard Lipinski, residing at Steinertsweg 44b, postal code 64753, Brombachtal, Germany, and Mr. David Ring, residing at Cedar House, Kenfield, Winchester, postal code S022 EX, United Kingdom, as non-executive directors of the Company both for a period ending on 30 November 2010.
8. Approval of a remuneration policy for non-executive directors for the financial year 2009.
9. Approval of a remuneration policy for executive directors for the financial year 2009.
10. Approval of the total bonus paid to the executive directors for the financial year 2008 in accordance with the bonus scheme approved by the annual general meeting of shareholders held in 2008.
11. Miscellaneous.

Attendance and vote:

In respect of items 1 to 11 of the above agenda, no specific quorum is required for the valid deliberation or acknowledgement of the AGM and the resolutions are taken by a simple majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the AGM.

I. Shareholders who are recorded in the share register of PEGAS

All shareholders who are recorded in the share register of PEGAS may participate and vote in the AGM in person, by proxy or by correspondence by sending a relevant form that can be downloaded from PEGAS website www.pegas.lu or www.pegas.cz:

- Shareholders who wish to take part in the AGM in person or by proxy need to send a duly completed form indicating their attendance in person or by proxy to the following address: PEGAS NONWOVENS SA, 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, att: the Board of Directors so that it shall be received no later than Friday 12 June 2009, at 5.00 p.m. CET.

- Shareholders who wish to vote by correspondence need to send a duly completed form for voting by correspondence to the above mentioned address so that it shall be received no later than Sunday 14 June 2009, at 11.59 p.m. CET.

II. Shareholders holding their shares through UNIVYC, a.s. (Univyc)

All shareholders who hold their shares through the clearing and settlement system maintained by Univyc who wish to take part in the AGM need to instruct their financial intermediary (member of Univyc) to register their name and number of votes to be exercised during the AGM on or before Friday 12 June 2009, by 10.00 a.m. CET with Univyc. Please note that shareholders who have not registered with Univyc by this date will not be eligible to participate in the AGM. The relevant registration request shall be sent by the financial intermediary in writing to the operational department of Univyc at univyc@pse.cz. Subject to the registration with Univyc, shareholders may participate and vote in the AGM in person, by proxy or by correspondence according to the following process:

- Shareholders who wish to take part in the AGM in person or by proxy must request a form indicating their attendance in person or by proxy from the financial intermediary holding the shares for their account, or alternatively download the form from PEGAS website www.pegas.lu or www.pegas.cz, and send the duly completed and signed form either directly or through the financial intermediary to the following address: PEGAS NONWOVENS SA, 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, att: the Board of Directors so that it shall be received by PEGAS no later than Friday 12 June 2009, at 5.00 p.m. CET.

- Shareholders who wish to vote by correspondence must request a form for voting by correspondence from the financial intermediary holding the shares for their account, or alternatively download the form from PEGAS website www.pegas.lu or www.pegas.cz, and send the duly completed and signed form either directly or through the financial intermediary to the above mentioned address so that it shall be received by PEGAS no later than Sunday 14 June 2009, at 11.59 p.m. CET.

III. Shareholders holding their shares through Krajowy Depozyt Papierów Wartościowych S.A. (NDS)

All shareholders holding their shares through the clearing and settlement system of NDS who wish to take part in the AGM need to arrange with the respective financial intermediary operating the securities account of a shareholder on which the shares are registered for the depository certificate(s) to be issued for the purpose of participating in the AGM with the period of validity until 15 June 2009 (inclusive). The depository certificate, duly completed and signed by the financial intermediary, needs to be sent directly to the following address: PEGAS NONWOVENS SA, 68-70 boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, att: the Board of Directors so that it shall be received no later than Friday 12 June 2009, at 10.00 a.m. CET. Please note that shareholders whose depository certificate has not been received by this date will not be eligible to participate in the AGM. Subject to delivery of the depository certificate, shareholders may participate and vote in the AGM in person, by proxy or by correspondence:

- Shareholders who wish to take part in the AGM in person or by proxy or vote by correspondence need to download the form indicating their attendance in person or by proxy or the form for voting by correspondence from the PEGAS website www.pegas.lu or www.pegas.cz, or request those forms, free of charge, at the registered office of PEGAS.

- The form indicating their attendance in person or by proxy, duly completed and signed, needs to be sent directly to the above mentioned address so that it shall be received by PEGAS no later than Friday 12 June 2009, at 5.00 p.m. CET.

- The form for voting by correspondence, duly completed and signed, needs to be sent directly to the above mentioned address so that it shall be received by PEGAS no later than Sunday 14 June 2009, at 11.59 p.m. CET.

PEGAS will not bear any costs incurred by the shareholders for the purpose of the AGM registration and participation in the AGM.

Miscellaneous:

The AGM shareholders documentation (i.e. the agenda, the Annual Financial Report containing the 2008 annual financial statements, the management report and the auditor reports on the statutory and consolidated accounts as at 31 December 2008, a list of members of board of directors and list of auditors) is available on the company's website www.pegas.lu or www.pegas.cz and at the PEGAS' registered office in Luxembourg and at PEGAS NONWOVENS s.r.o. in the Czech Republic at the following addresses:

- Luxembourg: PEGAS NONWOVENS SA, 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
- Czech Republic: PEGAS NONWOVENS s.r.o. Prámetická 86, 669 04 Znojmo.

In Luxembourg, on 11 May 2009.

PEGAS NONWOVENS SA

Board of Directors

Référence de publication: 2009056304/320/96.

Soclair Equipements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 17.638.

—

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social rue Kalchesbrück n° 7 à L-1852 Luxembourg, mercredi le 3 juin 2009 à 17.00 heures

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprise concernant l'exercice 2008 avec le rapport de gestion y relatif.
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Désignation du réviseur d'entreprise pour l'année 2009.

Les propriétaires de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter devront en effectuer le dépôt trois jours francs à l'avance au siège social ou dans une banque ayant siège au Grand-Duché de Luxembourg.

Les procurations sont à adresser au siège social avant le 2 juin 2009.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009057097/8571/21.

Tectum Global Hedge, Fonds Commun de Placement.

—

Le règlement de gestion consolidé, signé en date du 27/04/2009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

MultiConcept Fund Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009057876/736/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD09001. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

KBL EPB Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.138.

Les Actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 4 juin 2009 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs
4. Décharge aux Dirigeants de la Société de gestion.
5. Nominations statutaires.
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009059007/755/21.

Movilliat Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.956.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 juin 2009 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
2. Lecture et approbation du Bilan et Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2008
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Elections statutaires éventuelles
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009059666/2319/17.

Allianz Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 37.619.

I. Objet de la fusion. Arlon Properties (en abrégé AP) est une société de droit luxembourgeois enregistrée au R.C de Luxembourg section B, sous le numéro 30.551, dont l'objet social consiste à acquérir, vendre ou louer, sous quelque forme que ce soit, toutes sortes de propriétés immobilières.

Celle-ci, à l'heure de la préparation du projet de fusion, a pour principal bien l'immeuble sis au n° 283 de la route d'Arlon à L 8011 Strassen.

Allianz Life Luxembourg (en abrégé Allianz Life) est une société de droit luxembourgeois enregistrée au R.C de Luxembourg, section B sous le n° 37.619 dont l'objet social est de réaliser des opérations d'assurances sur la vie au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger pour les branches 21 (taux garantis), 22 (natalité & nuptialité), 23 (fonds d'investissement), 26 (capitalisation) et 27 (fonds collectifs de retraite). Pour favoriser la réalisation de ces opérations, cette société a la faculté de prendre des participations dans des sociétés par toutes voies de droit.

Afin de faciliter le processus de cette fusion par absorption, la S.A. Allianz Belgium (anciennement AGF Belgium Insurance) a, par convention du 13 novembre 2007, cédé l'action qu'elle détenait dans le capital d'AP à Allianz Life.

A la suite de cette cession, prenant effet au 13 novembre 2007, Allianz Life est devenue l'actionnaire exclusif d'AP.

Allianz Life, détenant la totalité des actions représentant le capital d'AP, a l'intention de fusionner avec cette filiale, par absorption de cette dernière sous le bénéfice des articles 278 à 283 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

II. Mentions prévues par l'article 261 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

II.1. Forme, dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent

II.1.1. Société absorbante:

Allianz Life Luxembourg, société anonyme ayant son siège social 14, boulevard Franklin Roosevelt à 2450 Luxembourg.
Pour mémoire, le capital social de la S.A. Allianz Life Luxembourg s'élève à € 6.500.000.

II.1.2. Société absorbée:

Arlon Properties, société anonyme ayant son siège social 14, boulevard Franklin Roosevelt à 2450 Luxembourg.
Pour mémoire, le capital social de la S.A. Arlon Properties s'élève à € 1.260.725,49.

II.2. Date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées, du point de vue comptable, comme accomplies pour le compte de la société absorbante:

Cette date est fixée au 1^{er} janvier 2009.

II.3. Droits assurés par la société absorbante à l'actionnaire ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions / mesures éventuelles proposées à leur égard:

Aucun droit spécial n'étant accordé à l'actionnaire concerné et, en l'absence d'autres porteurs de titres, cette mention n'a pas lieu d'être.

II.4. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 266 de la loi fondamentale, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent:

Aucun de ces avantages n'est accordé.

III. Information préalable. Eu égard au point 4 de la lettre circulaire 98/3 du Commissariat aux Assurances du 25/09/98, la fusion en projet doit faire l'objet d'une information préalable à l'attention de cette autorité de contrôle puisque cette fusion par absorption d'une société qui ne pratique pas des opérations d'assurances par une entreprise d'assurance peut entraîner une modification du plan d'activités de cette dernière.

En l'occurrence, cet impact se limitera au renforcement de la marge de solvabilité par la prise en compte de la valeur de l'immeuble apporté.

La fusion par absorption sera donc proposée à l'Assemblée générale de la société absorbée après information préalable au Commissariat aux Assurances

Fait aux Luxembourg, en deux exemplaires, le 2 avril 2009.

Pour le Conseil d'administration

B. REDON / J.P. VIALARON

Administrateur / Président

Référence de publication: 2009059868/52.

(090072043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Arlon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F-D Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.551.

I. Objet de la fusion. Arlon Properties (en abrégé AP) est une société de droit luxembourgeois enregistrée au R.C de Luxembourg section B, sous le numéro 30.551, dont l'objet social consiste à acquérir, vendre ou louer, sous quelque forme que ce soit, toutes sortes de propriétés immobilières.

Celle-ci, à l'heure de la préparation du projet de fusion, a pour principal bien l'immeuble sis au n° 283 de la route d'Arlon à L 8011 Strassen.

Allianz Life Luxembourg (en abrégé Allianz Life) est une société de droit luxembourgeois enregistrée au R.C de Luxembourg, section B sous le n° 37.619 dont l'objet social est de réaliser des opérations d'assurances sur la vie au Grand-

Duché de Luxembourg et à l'étranger pour les branches 21 (taux garantis), 22 (natalité & nuptialité), 23 (fonds d'investissement), 26 (capitalisation) et 27 (fonds collectifs de retraite). Pour favoriser la réalisation de ces opérations, cette société a la faculté de prendre des participations dans des sociétés par toutes voies de droit.

Afin de faciliter le processus de cette fusion par absorption, la S.A. Allianz Belgium (anciennement AGF Belgium Insurance) a, par convention du 13 novembre 2007, cédé l'action qu'elle détenait dans le capital d'AP à Allianz Life.

A la suite de cette cession, prenant effet au 13 novembre 2007, Allianz Life est devenue l'actionnaire exclusif d'AP.

Allianz Life, détenant la totalité des actions représentant le capital d'AP, a l'intention de fusionner avec cette filiale, par absorption de cette dernière sous le bénéfice des articles 278 à 283 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

II. Mentions prévues par l'article 261 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

II.1. Forme, dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent

II.1.1. Société absorbante:

Allianz Life Luxembourg, société anonyme ayant son siège social 14, boulevard Franklin Roosevelt à 2450 Luxembourg. Pour mémoire, le capital social de la S.A. Allianz Life Luxembourg s'élève à € 6.500.000.

II.1.2. Société absorbée:

Arlon Properties, société anonyme ayant son siège social 14, boulevard Franklin Roosevelt à 2450 Luxembourg. Pour mémoire, le capital social de la S.A. Arlon Properties s'élève à € 1.260.725,49.

II.2. Date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées, du point de vue comptable, comme accomplies pour le compte de la société absorbante:

Cette date est fixée au 1^{er} janvier 2009.

II.3. Droits assurés par la société absorbante à l'actionnaire ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions / mesures éventuelles proposées à leur égard:

Aucun droit spécial n'étant accordé à l'actionnaire concerné et, en l'absence d'autres porteurs de titres, cette mention n'a pas lieu d'être.

II.4. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 266 de la loi fondamentale, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent:

Aucun de ces avantages n'est accordé.

III. Information préalable. Eu égard au point 4 de la lettre circulaire 98/3 du Commissariat aux Assurances du 25/09/98, la fusion en projet doit faire l'objet d'une information préalable à l'attention de cette autorité de contrôle puisque cette fusion par absorption d'une société qui ne pratique pas des opérations d'assurances par une entreprise d'assurance peut entraîner une modification du plan d'activités de cette dernière.

En l'occurrence, cet impact se limitera au renforcement de la marge de solvabilité par la prise en compte de la valeur de l'immeuble apporté.

La fusion par absorption sera donc proposée à l'Assemblée générale de la société absorbée après information préalable au Commissariat aux Assurances

Fait en deux exemplaires et signés au Luxembourg, le 2 avril 2009, par A. Schaedgen et à Bruxelles, le 3 avril 2009, par Ph. Jonckheere.

Pour le Conseil d'administration

Ph. JONCKHEERE / A. SCHAEDGEN

Administrateur / Président

Référence de publication: 2009059867/53.

(090072038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Ilim Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.093.

In the year two thousand seven, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ILIM HOLDING MALTA LTD, a company existing under the laws of Malta, having its registered office at Tower Gate Place, Tal-Qroqq Street, Msida MSD 04, Malta (registered under number C40222/1),

here represented by Mr Albert Aflalo, company director, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 12, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole actual shareholder of ILIM HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 14, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 259 on February 27, 2007, the articles of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on December 22, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 324 of March 7, 2007;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the subscribed capital by an amount three million nine hundred twenty one thousand one hundred thirteen Swiss francs (CHF 3,921,113.-) to bring it back from its present amount of one hundred eight million two hundred seventy-eight thousand one hundred thirteen Swiss francs (CHF 108,278,113.-) to one hundred four million three hundred fifty-seven thousand Swiss francs (CHF 104,357,000.-), by cancellation of three million nine hundred twenty one thousand one hundred thirteen (3,921,113) shares and by repayment to the sole shareholder "ILIM HOLDING MALTA LTD" prenamed, of an amount of three million nine hundred twenty one thousand one hundred thirteen Swiss francs (CHF 3,921,113.-).

The repayment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6. (first paragraph).** The Company's capital is set at one hundred four million three hundred fifty-seven thousand Swiss francs (CHF 104,357,000.-) represented by one hundred four million three hundred fifty-seven thousand (104,357,000) shares with a par value of one Swiss franc (CHF 1.-) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred euros (EUR 1,600.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ILIM HOLDING MALTA LTD, une société existante selon les lois maltaises, ayant son siège social à Tower Gate Place, Tal-Qroqq Street, Msida MSD 04, Malta (enregistrée sous le numéro C40222/1),

ici représentée par Monsieur Albert Aflalo, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société "ILIM HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 259 du 27 février 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 324 du 7 mars 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de réduire le capital à concurrence de trois millions neuf cent vingt et un mille cent treize francs suisses (CHF 3.921.113,-) pour le ramener de son montant actuel de cent huit millions deux cent soixante dix huit mille cent treize francs suisses (CHF 108.278.113,-) à cent quatre millions trois cent cinquante sept mille francs suisses (CHF 104.357.000,-) par annulation de trois millions neuf cent vingt et un mille cent treize (3.921.113) parts sociales et

par remboursement à l'associé unique "ILIM HOLDING MALTA LTD" précitée, d'une somme de trois millions neuf cent vingt et un mille cent treize francs suisses (CHF 3.921.113,-).

Ledit remboursement ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la société.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier paragraphe l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à cent quatre millions trois cent cinquante sept mille francs suisses (CHF 104.357.000,-) représenté par cent quatre millions trois cent cinquante sept mille (104.357.000) parts sociales d'une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007. LAC/2007/40817. — Reçu: Douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008012946/220/94.

(080009697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Archway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.066.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of April.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

Vollin Holdings Ltd., a limited company, incorporated and organised under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Geneva Place, Waterfront Drive, PO Box 3469, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the BVI Companies Registry under number 1478005.

hereby represented by Ms. Emelie MARIUS, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 16, 2009.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Archway S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be

transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

3.3 The Company may invest in financial and commodity futures, FX (spot, forward and options), OTC derivatives (primarily rate swaps), options and any other derivatives and trade (which may include taking short positions) such assets exclusively on its own account with its trading counterparties. The Company may open brokerage (securities trading) and future accounts and enter into international swaps and derivatives agreements and global master repo agreements with investment banks. The Company may manage its assets for its own account or may appoint one or more investment manager(s), which will manage the assets and trade on the Company's behalf. The Company may manage its own cash by moving it between margin accounts and placing excess cash on deposit. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation and/or business license.

3.4 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000), represented by twenty (20) shares in registered form, having a par value of one thousand United States dollars (USD 1,000) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1 Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager of the Company in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

8.3.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1 The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1 Powers and voting rights

10.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

10.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders in writing, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions adopted in accordance with the Articles are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

10.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

10.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

10.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

10.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

10.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

10.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

10.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

10.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. General provisions.

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of the signing of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Vollin Holdings Ltd., represented as stated above, subscribes to twenty (20) shares in registered form, having a par value of one thousand United States dollars (USD 1,000) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000).

The amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Daan DEN BOER, Commercial Director, born on August 3, 1966, in Ede, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, Director Client Servicing, born on August 26, 1970, in the Hague, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Robert VAN 'T HOEFT, Deputy Managing Director, born on January 13, 1958, in Schiedam, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-septième jour d'avril,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

Vollin Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée (limited company), constituée et régie par les lois des Iles Vierges britanniques, dont le siège social se situe à Geneva Place, Waterfront Drive, PO Box 3469, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, inscrite au registre du commerce et des sociétés (BVI Companies Registry) des Iles Vierges britanniques sous le numéro 1478005.

Ici représentée par Me Emelie MARIUS, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 avril 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "Archway S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut investir dans des opérations financières à terme sur matières premières, des devises étrangères (FX) (spot, forward et options), des produits dérivés hors cote (OTC) (principalement swaps de taux d'intérêt), des options et dans tous autres produits dérivés et négocier (trade) (ce qui peut inclure de prendre des positions short) ces actifs exclusivement pour son propre compte avec ses contreparties. La Société peut ouvrir des comptes de courtage (brokerage accounts) (négociation de titres (securities trading)) et des comptes futures et conclure des accords de swap internationaux et de produits dérivés et des accords cadres globaux de repo (global master repo agreements) avec des banques d'investissement. La Société peut gérer ses actifs pour son propre compte ou peut nommer un ou plusieurs gestionnaire(s) de patrimoine (investment manager(s)), qui gèrera les actifs et la négociation (trade) au nom et pour le compte de la Société. La Société peut gérer ses propres liquidités (cash) en les déplaçant des comptes de couverture (margin accounts) et en plaçant l'excès de liquidités (cash) en dépôt. Afin d'éviter toute confusion, la Société ne peut exercer aucune des activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation et/ou la licence requise (s).

3.4 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt (20) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1 Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant de la Société afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sous condition que la majorité des gérants soit présente en personne au Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.2.8 Le Conseil peut, à sa discrétion et sous réserve du meilleur intérêt de la Société, mettre à disposition des actionnaires et des créanciers de la Société toutes informations et/ou tous documents concernant la Société et ses opérations y compris les informations liées aux décisions prises par le Conseil, et suivant ce qui lui semble approprié.

8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1 Pouvoirs et droits de vote

10.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

10.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué par écrit à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées conformément aux Statuts sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

10.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

10.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.2.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

10.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

10.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Vollin Holdings Ltd., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt (20) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.800.-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes physiques suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Daan DEN BOER, Commercial Director, né le 3 août 1966 à Ede, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, Director Client Servicing, né le 26 août 1970 à la Haye, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Robert VAN 'T HOEFT, Deputy Managing Director, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. MARIUS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15741. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009060586/242/503.

(090070268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Pitordrie Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.070.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of April.

Before us Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FIRST TOWER TRUSTEES LIMITED, a company limited by shares having its registered office at Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 3HB, Channel Islands, acting as Trustee of the PITORDRIE TRUST,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial" residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy dated March 18, 2009.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "PITORDRIE INVESTMENTS S. à r. l."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act under their sole signature on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, FIRST TOWER TRUSTEES LIMITED, a company limited by shares having its registered office at Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 3HB, Channel Islands, acting as Trustee of the PITORDRIE TRUST.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole member

The sole member, predesignated, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", born on March 29, 1951 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

2. Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", born on June 8, 1969 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy of the appearing party, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FIRST TOWER TRUSTEES LIMITED, société anonyme ayant son siège social à Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, GY1 3HB Guernesey, Iles anglo-normandes, agissant en tant que Trustee du PITORDRIE TRUST,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 18 mars 2009.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparante, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "PITORDRIE INVESTMENTS S. à r. l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir chacun sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, FIRST TOWER TRUSTEES LIMITED, société anonyme ayant son siège social à Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, GY1 3HB Guernesey, Iles anglo-normandes, agissant en tant que Trustee du PITORDRIE TRUST.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents Euro.

Résolutions de l'associée unique

L'associée unique prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

2. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2009. Relation: LAC/2009/16709. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 14 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009060608/211/211.

(090070313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

JMJ Part (Soparfi) S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7372 Lorentzweiler, 57, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.088.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Jean-Marie JEGEN, commerçant, né le 15 janvier 1967 à Luxembourg, demeurant à L-7382 Helmdange, 25, rue Robert Schuman.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer en tant qu'associé unique dont il a arrêté les statuts comme suit:

Forme, Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de "JM J PART (SOPARFI) S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Lorentzweiler.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera transféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,00 €), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,00 €) chacune.

Forme et Transmission des actions

Art. 6. Les actions sont nominatives et ne pourront devenir des actions au porteur que sur décision unanime des actionnaires en assemblée générale.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Modifications du capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La mise en œuvre d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration qui comporte un membre aussi longtemps que la présente société est unipersonnelle. Dès qu'une assemblée générale a constaté qu'il existe plus d'un actionnaire, le conseil d'administration est composé de trois membres. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Pouvoirs du conseil d'administration

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent suivant la formule âge décroissant.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et fini le 31 décembre de chaque année.

Assemblées générales

Art. 12. Aussi longtemps que la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Les dispositions qui suivent s'exercent donc dès que la société compte plus d'un associé.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'une vingtième au moins, affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le ou les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 16. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions légales

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et plus spécialement la loi du 25 août 2006 sur la société européenne et la société anonyme à associé unique, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Le comparant précité a souscrit l'entièreté des actions créées et toutes les mille actions lui sont donc attribuées:

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Jean-Marie JEGEN, préqualifié.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire: la société à responsabilité limitée INTARIS - SALAIRES ET GESTION, ayant son siège social à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.
- 5) La société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique.
- 6) Le siège social de la société est établi à L-7372 Lorentzweiler, 57, route de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. JEGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2009. Relation: LAC/2009/15967. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009060610/242/145.

(090070599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

LEV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 298, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.439.

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société "LOXAM", une société anonyme constituée et existant sous les lois de la France, établie et ayant son siège social au 42 avenue de la Perrière, F-56100 LORIENT (France), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés ("RCS") de LORIENT (France), sous le numéro B 867 500 514,

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris (France), le 24 mars 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est prédit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

1.- Que la société "LEV", une société par actions simplifiée de droit français, avec siège social au 26 rue des Tâches, F-69800 Saint Priest, enregistré au RCS de Lyon sous le numéro 316 358 134 (anciennement "Société LEV", société anonyme de droit français, avec siège social 80/82 Quai Michelet, F-95532, 80/82 quai Michelet, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro B 316 358 134 et figurant sous ces données au RCS de Luxembourg) avait constitué, en sa capacité d'associé unique, la société "LEV S.à r.l." suivant un acte notarié dressé en date du 19 septembre 2003, lequel acte de constitution fut publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1205 et en date du 15 novembre 2003.

2.- Que la société de droit luxembourgeois "LEV, S.à r.l." (la "Société") est établie et a son siège actuel au 298 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 96 439.

3.- Que les statuts de la Société furent modifiés dernièrement suivant acte notarié dressé en date du 11 mai 2005, lequel acte fut publié au Mémorial, le 13 octobre 2005, sous le numéro 1034.

4.- Que suite à une dissolution sans liquidation intervenue sous le droit français, en date du 28 avril 2008, devenue effective le 1^{er} juin 2008, la société "LOXAM", une société anonyme constituée et existant sous les lois de la France, établie et ayant son siège social au 42 avenue de la Perrière, F-56100 LORIENT (France), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés ("RCS") de LORIENT (France), sous le numéro B 867 500 514, société comparante prémentionnée avait décidé la dissolution sans liquidation de la société "LEV" telle que plus amplement spécifiée sous le point 1.- ci-dessus, entraînant de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société "LEV" à la société "LOXAM" et ainsi toute sa participation dans la société de droit luxembourgeois "LEV, S.à r.l."

5.- Que suite à ces transactions le capital social de la Société actuellement fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune est entièrement détenu par le nouvel associé unique, la société "LOXAM" prédésignée.

Ceci exposé, la partie comparante, la société "LOXAM" par l'intermédiaire de son représentant susnommé, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de constater et d'accepter, avec effet rétroactif au 08 janvier 2008, la démission de Monsieur Alexandre SAUBOT, demeurant au 5 Square du Trocadéro, F-75116 Paris (France) de son mandat de gérant unique de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de mandat jusqu'à cette date.

Deuxième résolution

Il est décidé de nommer, en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Yves COQUINOT, directeur de société, né à Sémur-en-Auxois (France), le 04 juin 1950, demeurant au 18 rue de la Tour d'Argent, F-92160 Antony (France), aux fonctions de seul et unique gérant de la Société "LEV, S.à r.l."

La durée du mandat nouveau gérant est établi pour une durée illimitée.

Suite à cette nouvelle nomination, la société sera, à partir de ce jour, valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique, Monsieur Yves COQUINOT, prénommé.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 avril 2009. Relation: EAC/2009/3982. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 MAI 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009060620/239/67.

(090070387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

wunderLOOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.208.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of "wunderLOOP S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.208, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 16 November 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 192 of 16 February 2007. The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a notarial deed enacted on 5 May 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1629 on 2 July 2008.

The meeting was opened at 6.00 p.m. with Mrs Andrea Hofmann, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Jacqueline Picard, Rechtsassessorin, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Holger Holle, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Upon report of the board of directors pursuant to Article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, increase of the authorized capital from its current amount of eleven thousand fifty Euro (EUR 11,050.-) up to an amount of thirty-five thousand five hundred eighty-six Euro (EUR 35,586.-).

2. Subsequent amendment of paragraph 3 of article 5 (Share capital) of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

" **Art. 5 Share Capital.** (...) The authorized capital, excluding the issued capital, of the Company is set at thirty-five thousand five hundred eighty-six Euro (EUR 35,586.-), represented by seventeen thousand seven hundred ninety-three (17,793) shares, with a par value of two Euro (2.- EUR) each. (...)"

3. Authorization granted to the Board of Directors of the Company to limit or suppress the preferential subscription right in case of any capital increase within the limits of the authorized share capital.

4. Miscellaneous

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That based on the attached attendance list, thirty thousand seven hundred forty-seven (30,747) shares out of thirty-nine thousand two hundred thirty-six (39,236) shares, representing seventy-eight point thirty-six percent (78.36%) of the share capital, are present or represented at the present general meeting.

IV.- That the present meeting has been duly convened by registered mail on 27th March 2009.

V.- That this meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First Resolution

Upon report of the board of directors of the Company pursuant to Article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, the general meeting resolves to increase the authorized capital from its current amount of eleven thousand fifty Euro (EUR 11,050.-) up to an amount of thirty-five thousand five hundred eighty-six Euro (EUR 35,586.-).

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the third paragraph of article 5 (Share capital) of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital. (third paragraph).** (...) The authorized capital, excluding the issued capital, of the Company is set at thirty-five thousand five hundred eighty-six Euro (EUR 35,586.-), represented by seventeen thousand seven hundred ninety-three (17,793) shares, with a par value of two Euro (2.- EUR) each. (...)"

Third Resolution

The general meeting hereby expressly authorizes the Board of Directors to limit or suppress the preferential subscription right in case of any capital increase within the limits of the authorized share capital.

Nothing else being declared concerning the agenda item 4. "Miscellaneous", the Chairman closes the Meeting at 6.20 p.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by names, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahr zweitausendneun, den vierzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

wird eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der "wunderLOOPS.A." (die "Gesellschaft") abgehalten, einer société anonyme, mit Sitz in 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, gegründet gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen am 16. November 2006, im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 122.208 eingetragen, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations vom 16. Februar 2007 unter der Nummer 192. Die Satzung wurde letztmalig durch eine notarielle Urkunde vom 5. Mai 2008 abgeändert, die im Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations vom 2. Juli 2008 unter Nummer 1629 veröffentlicht wurde.

Die Hauptversammlung wird um 18.00 Uhr mit Frau Andrea Hofmann, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, als Vorsitzende eröffnet, die als Sekretär Frau Jacqueline Picard, Rechtsassessorin, geschäftsansässig in Luxemburg und Herrn Holger Holle, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, als Stimmzähler ernannt.

Das Büro der Hauptversammlung ist damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt ist:

Tagesordnung

1. Aufgrund des Berichts des Verwaltungsrates gemäß Artikel 32-3 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915, Erhöhung des genehmigten Aktienkapitals von seinem gegenwärtigen Betrag von elftausendfünzig Euro (EUR 11.050,-) auf einen Betrag von fünfunddreißigtausendfünfhundertsechundachtzig Euro (EUR 35.586,-).

2. Anschließend Änderung des Absatzes 3 von Artikel 5 (Gesellschaftskapital) der Gesellschaftssatzung der nun wie folgt lautet:

"Art. 5 Gesellschaftskapital. (...) Das genehmigte Aktienkapital, ausschließlich des gezeichneten Kapitals, der Gesellschaft beträgt fünfunddreißigtausendfünfhundertsechundachtzig Euro (EUR 35.586,-) und ist in siebzehntausendsiebenhundertdreundneunzig (17.793) Aktien mit einem Nennwert von zwei Euro (EUR 2) pro Aktie aufgeteilt. (...)"

3. Bevollmächtigung des Verwaltungsrates die Vorkaufsrechte im Falle einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Aktienkapitals einzuschränken oder aufzuheben.

4. Verschiedenes.

II.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtinhaber der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste erscheinen. Diese Anwesenheitsliste wird von den Aktionären, den Vollmachtinhabern der vertretenen Aktionäre und dem Büro der Versammlung unterschrieben und vorliegender Urkunde beigefügt und gleichzeitig mit dieser bei den Registerbehörden eingereicht. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, mit dem Vorsatz ne varietur versehen, werden ebenfalls der vorliegenden Urkunde beigefügt.

III.- Dass auf Grundlage der beiliegenden Anwesenheitsliste dreißigtausendsiebenhundertsiebenundvierzig (30.747) Aktien von insgesamt neununddreißigtausendzweihundertsechunddreißig (39.236) Aktien, d.h. achtundsiebzig Komma sechsdreißig Prozent (78,36%) des Aktienkapitals, bei dieser Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind.

IV.- Dass die Hauptversammlung ordnungsgemäß durch eingeschriebenen Brief vom 27. März 2009 einberufen wurde.

V.- Dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß bestellt ist und wirksam über die Punkte der Tagesordnung bestimmen kann.

Nach Beratung fasste die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Nach Vorlage des Berichts des Verwaltungsrates gemäß Artikel 32-3 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915 beschließt die Hauptversammlung das genehmigte Aktienkapital von seinem gegenwärtigen Betrag von elftausendfünzig Euro (EUR 11.050,-) auf einen Betrag von fünfunddreißigtausendfünfhundertsechundachtzig Euro (EUR 35.586,-) zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den dritten Absatz des Artikels 5 (Gesellschaftskapital) der Gesellschaftssatzung zu ändern, der nun wie folgt lauten wird:

"Art. 5. Gesellschaftskapital. (dritter Absatz). (...) Das genehmigte Aktienkapital, ausschließlich des gezeichneten Kapitals, der Gesellschaft beträgt fünfunddreißigtausendfünfhundertsechundachtzig Euro (EUR 35.586,-) und ist in siebenzehntausendsiebenhundertdreiundneunzig (17.793) Aktien mit einem Nennwert von zwei Euro (EUR 2) pro Aktie aufgeteilt. (...)"

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung bevollmächtigt den Verwaltungsrat die Vorkaufsrechte im Falle einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Aktienkapitals einzuschränken oder aufzuheben.

Nachdem zum Tagesordnungspunkt 4. "Verschiedenes" keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass die Tagesordnung hiermit erschöpft ist und erklärt die Versammlung um 18.20 Uhr für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass diese Urkunde auf Ersuchen der vorgenannten Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienenen Personen, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt sind, haben diese Personen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. HOFMANN, J. PICARD, H. HOLLE, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 20. April 2009. Relation: EAC/2009/4514. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 14 Mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009060619/239/131.

(090070340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

La Perla World Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.029.

In the year two thousand nine, on the twenty-first of April.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "LA PERLA WORLD HOLDINGS S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituted by a deed of the undersigned notary, on April 7, 2009, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

The meeting was opened by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The meeting elected as secretary and scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 5 of the articles of association as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 31,000 (thirty-one thousand) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each."

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to convert the existing 31 (thirty-one) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1,000 (one thousand euro) each into 31,000 (thirty-one thousand) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each and subsequently, the general meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Association of the company to be read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 31,000 (thirty-one thousand) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LA PERLA WORLD HOLDINGS S.A.", avec siège social à ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 7 avril 2009, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme secrétaire et scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.»

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de convertir les 31 (trente et une) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune en 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et en conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera lu comme suit:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2009. Relation: LAC/2009/15957. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009060611/242/85.

(090070258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Luxembourg Royal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 128.361.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 MAI 2009.

Fiduciaire DI FINO & Associés S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009061053/12.

(090070985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Fort Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 128.362.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 MAI 2009.

Fiduciaire DI FINO & Associés S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009061054/12.

(090070989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Sworn Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.326.

*Extrait des résolutions prises
lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 janvier 2009*

Première résolution

L'Assemblée constate qu'une erreur a été inscrite dans la deuxième résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires daté du 30 décembre 2008.

L'Assemblée confirme le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes de Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables S. à r. l. avec effet au 30 décembre 2008.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Read S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet au 30 décembre 2008.

En correction au dépôt L090011814.04

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009059580/6341/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.
